

عن قيس بن عباد، قال: انطلقت أنا والأشتر، إلى علي رضي الله عنه فقلنا: هل عهدَ إليك رسول الله صلى الله عليه وسلم شيئاً لم يعهدهُ إلى الناس عامة؟ قال: لا، إلا ما في كتابي هذا، قال مسدد: قال: فأخرج كتاباً، وقال أحمد: كتاباً من قراب سيفه، فإذا فيه «المؤمنون تكافأ دماؤهم، وهم يد على من سواهم، ويسعى بذمتهم أدناهم، ألا لا يُقتل مؤمن بكافر، ولا ذو عهد في عهده، من أحدث حدثاً فعلى نفسه، ومن أحدث حدثاً، أو آوى محدثاً فعليه لعنة الله والملائكة والناس أجمعين».



Qays ibn 'Abbâd relate : « Je suis parti avec Al-Ashtar voir 'Alî (qu'Allah l'agrée) et nous lui avons demandé : "Est-ce que le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) t'a enjoint quoi que ce soit qu'il n'aurait pas enjoint aux hommes en général ? - Il a répondu :



Non, excepté ce qu'il y a dans mon livre-ci. -
Musaddad dit alors : « Il a alors sorti un livre », et
Aḥmad a précisé : « Un livre proche de son sabre. » Il
y avait dans ce livre [la parole suivante] : « Les
croyants sont égaux quant à ce qui est relatif à leur
sang, unis contre autrui, et leur protection
s'applique, même accordée par le moindre d'entre
eux. Un croyant ne peut pas être tué pour un
mécréant, de même que quelqu'un ayant conclu un
pacte [avec les musulmans] ne peut être tué pendant
la période de ce pacte. Quiconque apporte une chose
nouvelle blâmable, c'est contre elle-même.
Quiconque apporte une chose nouvelle blâmable ou
accorde refuge à un malfaiteur, que la malédiction
d'Allah, de Ses Anges et de l'humanité entière soient
sur lui ! »

Rapporté par An-Nassâ'î - Rapporté par Abû Dâwud - Rapporté par
Aḥmad

Jugement : Authentique